

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2022



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Madame REVEL

Membres excusés :

Madame TOMASELLI (pouvoir Madame KOENDERS) - Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame BLAYA) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Madame VUILLEMIN (pouvoir Monsieur CHEVALIER) - Monsieur DE VREGILLE (pouvoir Monsieur BOURGUIGNAT)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Plan 5 000 équipements sportifs de proximité - demande de subventions

Madame HUON-SAVINA expose :

Dans le cadre des Jeux olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'Agence Nationale du Sport (ANS) est chargée de déployer le plan « 5 000 équipements sportifs de proximité » destiné à financer la création, la rénovation ou la requalification de petits équipements sportifs ainsi que l'acquisition d'équipements mobiles, la couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés et ceci dans les zones carencées.

Dans le cadre de ce plan, une priorité est donnée aux équipements situés au sein des territoires labellisés « Terre de Jeux 2024 » pour des projets situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou à proximité immédiate, ainsi que ceux situés à proximité ou au sein des établissements scolaires et universitaires.

Ce plan est doté de 200 millions d'euros répartis sur 3 ans dont 96 millions d'euros en 2022. Les projets retenus seront largement soutenus ; en effet, le règlement d'intervention de l'ANS prévoit un financement compris entre 50 et 80 % du montant des projets.

Sur le territoire de la Ville de Dijon, labellisée en novembre 2019 « Terre de Jeux 2024 » et désignée « Centre de préparation olympique » en vue de l'accueil des délégations sportives internationales, plusieurs projets susceptibles de s'inscrire dans ce dispositif ont été identifiés.

Il s'agit de :

- l'implantation d'un nouveau terrain de basket 3x3 sur le terrain adjacent au complexe omnisports évolutif couvert (COSEC) de la Fontaine d'Ouche, estimé à 75 000 € HT avec une option de couverture en panneaux photovoltaïques évaluée à 170 000 € HT,
- la transformation du terrain de basket du lac Kir et la réalisation d'une fresque Street art sur la surface estimées à 50 000 € HT,
- la rénovation du terrain de basket 3x3 Ruisseau de la Source évalué à 17 000 € HT,
- la transformation au sein du stade Paul Doumer d'un terrain de basket 5x5 en deux terrains de basket 3x3 recouverts de dalles spécifiques ainsi que la création d'un parcours de course de type trail entourant le site, opérations estimées à 120 000 € HT,
- la création d'une piste de pump track en enrobé sur le stabilisé jouxtant le skate parc de la Plaine des sports comme 3ème zone identifiée « jeune âge », pour permettre de désengorger l'aire de street et le bowl du skate parc de plein air ; le coût est évalué à 170 000 € HT,
- l'installation d'une aire de Street workout (complexe multi-activités) dans le quartier de Fontaine d'Ouche, estimée à 25 000 € HT.

Au regard des attentes des habitants, de la dynamique autour du sport en libre accès mais également de l'opportunité que présente pour le territoire dijonnais le plan « 5 000 équipements sportifs de proximité » porté par l'ANS, il est proposé la réalisation de ces opérations, dont le coût total prévisionnel est estimé à 627 000 € HT et de solliciter au taux maximum l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de cette opération, notamment auprès de l'Agence Nationale du Sport, dans le cadre du plan « 5000 équipements sportifs de proximité », ce qui permettrait de faire supporter in fine à la collectivité un coût résiduel.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver le projet ci-dessus exposé ;
- 2 - arrêter le montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à 627 000 € HT ;
- 3 - décider de solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, au taux maximum, notamment auprès de l'Agence Nationale du Sport, dans le cadre du plan « 5000 équipements sportifs de proximité » ;
- 4 - dire que le financement de ce projet sera assuré sur les crédits prévus au budget des exercices 2022 et suivants ;
- 5 – autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour la bonne application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ